

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 avril 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 4 avril 2022
2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
3. Polleniz- Subvention pour la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques
4. Actualisation du linéaire de voirie – Contrat EDMS
5. Projet de déploiement de la fibre optique – Décision de principe sur l'implantation des armoires techniques
6. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques – Avis
7. Marché d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité – Attribution du lot n° 8 suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise ROUSTEAU SAS
8. Marché d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité – Avenant n° 1 au lot n° 5 – Menuiseries extérieures PVC
9. Tableau des emplois communaux -
10. Questions diverses

Présents : Daniel RABU, Michel GAUVIN, Marie-Paule SECHET, Robert GIRAULT, Michel BERTRAND Laureline DOUILLARD, Benoit FRABOULET, Elodie RETIF, Xavier BRUNET, Charlène PLANCHAIS, Régis BOUTIN, Sandra FORGET, Corinne LE FLEM, Jacqueline PANTECOUTEAU, Laura DEPASSE, Grégory LEHOURS

Absents excusés : Vincent AUFFRAIS, Elise DOITEAU, Pierrick MENARD

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2022 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal

• Informations prises par délégation du Conseil Municipal

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	<u>Propriétaires</u>
6 avril 2022	Terrain à bâtir	Le Bourg	AB 53 75 295 350 Superficie totale : 1 582 m ²	Consort AILLET
8 avril 2022	Immeuble bâti sur terrain propre	7 rue des Aca-cias	ZD 174 Superficie totale : 892 m ²	CHUINARD Anthony

Marchés à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
21/04/2022	Pose d'un plafond coupe-feu	Local commercial	SARL DELAGREE	4 212 €

- ***Lutte contre le frelon asiatique***

Le Conseil Municipal par délibération du 4 avril 2022 a décidé de conventionner avec POLLENIZ dans le cadre de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques.

Il convient à présent de fixer le montant de la participation communale à verser à POLLENIZ à ce titre.

Actuellement le reliquat 2021 reporté sur 2022 s'élève à 105,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'année 2022
- **DELEGUE** à POLLENIZ Le pouvoir de décision quant au choix de l'entreprise chargée des interventions de destructions

- ***Actualisation du linéaire de la voirie communale – Proposition de la société EDMS***

Le Conseil Municipal valide la proposition de la société EDMS afin de procéder au recensement général des voies et parkings public en vue d'actualiser le tableau de classement des voies communales et de mettre à jour les données disponibles.

Le linéaire de la voirie communale est pris en compte dans le calcul des dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale).

La prestation proposée comprend :

- Le relevé (voies recouvertes d'une largeur de 4 m minimum, linéaire de voirie de parking comprise entre les stationnements, linéaires de stationnement sur les voies départementales)
- L'assistance administrative : établissement du dossier administratif et élaboration des plans
- Une réunion de travail avec les services de la mairie

Le coût de la prestation s'élève à 7 500 € TTC.

Le premier relevé réalisé fait état de 119 km de linéaire pouvant faire l'objet d'un classement dans la voirie communale.

La commission voirie se réunira pour étudier le relevé.

Ce relevé pourra être intégré dans le Système d'Information Géographique géré par la Communauté de Communes de Chateaubriant Derval.

• **Projet de déploiement de la fibre optique**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal, la collectivité a été sollicitée pour l'implantation des armoires techniques nécessaires au futur réseau.

3 armoires techniques doivent être implantées sur la commune.

- Deux Sous Répartiteurs Optiques (SRO)
- Un Nœud de Raccordement Optique (NRO)

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour les lieux d'implantation suivants :

- Implantation des deux SRO : 55 Rue de la Gaudinaiis et 9 Rue du Bois de la Roche. L'armoire pour le SRO prévue au 55 rue de la Gaudinaiis est située sur la parcelle ZD 196 ; Le SRO prévue au n° 9 du Bois de la Roche est située sur la parcelle AB 180 ; Des conventions de servitude sur le domaine privé de la commune seront établies.

Implantation SRO
55 Rue de La
Gaudinaiis

Emplacement
du SRO



Adresse d'implantation :

55 Rue de la Gaudinaiis, 44110 Saint-Aubin-des-Châteaux

Implantation SRO
9 Rue du Bois de
la Roche

1.2. Extrait de Cadastre



Adresse d'implantation :

9 Rue du Bois de la Roche, 44110 Saint-Aubin-des-Châteaux

- Implantation du NRO : Allée des Sports le long de l'atelier communal sur la parcelle YT n° 63 ; Une convention de servitude sur le domaine privé de la commune sera établie

Localisation : Allée des Sports, 44110 Saint-Aubin-des-Châteaux

Implantation
NRO
Allée des sports



[Google maps](#)

Emplacement NRO

En 2023, l'ensemble du territoire communal sera couvert par la fibre optique

- **Projet d'installation de panneaux photovoltaïques – Avis sur l'intérêt du projet**

Le Conseil Municipal est informé du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques porté par la société CanadiaSolar (VECO ENERGIE).

Le choix s'est porté sur le secteur de la Biochais.

Une nouvelle consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée au titre des dispositions de l'article R 2122-8 du code de la commande publique : marché sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 40 000 euros HT et qui n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de l'ensemble des lots.

1 Offre a été remise celle de l'entreprise MULTIFACE (l'entreprise avait présenté une offre dans le cadre de la 1^{ère} consultation et celle-ci avait été classée 3^{ème} après analyse des offres).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** le marché du lot n° 8 l'entreprise MULTIFACE pour un montant de ...12 135,70 € HT

N° du Lot	Désignation	Attributaire proposé	Tranche Ferme HT	Tranche optionnelle 1 HT	Montant Total de l'offre HT
8	Faux plafonds	SARL MULTIFACES - Nantes	10 262,80 € HT	1 872,90 € HT	12 135,70 € HT

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces s'y rapportant
- **Marché d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité – Avenant n° 1 au lot n° 5 – Menuiseries extérieures PVC**

Par délibération du 25 mai 2021 le marché de travaux relatif au lot n° 5 – Menuiseries extérieures PVC a été attribué à l'entreprise MC TIMONIER pour un montant HT total de 13 268,77 € décomposé comme suit :

- 8 027,02 € pour la tranche ferme
- 5 241,75 € pour la tranche optionnelle 1

Il convient de procéder à la passation d'un avenant relatif à une plus-value pour modification des côtes des ouvertures extérieures d'un montant de 471,58 € HT (+ 4%).

Considérant l'incidence financière de l'avenant proposé qui s'élève à +4% par rapport au montant initial du marché,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la passation d'un avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le lot n° 5 – Menuiseries extérieures PVC d'un montant de 471,58 € ce qui porte le nouveau montant du marché à 13 740,35 € HT (+4%) soit 16 488,42 € TTC

• **Tableau des emplois communaux**

Dans le cadre de la vacance d'un emploi d'adjoint technique affecté à la voirie au sein des services techniques communaux, le Conseil Municipal ouvre un emploi au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (grade de recrutement). L'annonce est en ligne.

Questions ou informations diverses

● **Voirie**

- **Visite de la commission de sécurité départementale le 6 avril 2022–**

La commission s'est rendue Rue de Chateaubriant et Rue de la Gaudinaiis au niveau de la traversée du lotissement vers l'allée des sports (Le conseil d'école avait formulé une demande de sécurisation de cette traversée).

Les conclusions de la commission sont les suivantes :

- Rue de Chateaubriant – Le panneau d'agglomération va être déplacé au niveau de la parcelle A 954. La question reste ouverte s'agissant de la mise en place d'une écluse.
La diminution de la largeur de la voie est prévue au niveau du virage avec le terre-plein central (carrefour avec la Route de Saint-Vincent des Landes.
- Passage piéton au niveau de l'école : La commission de sécurité départementale propose de changer la priorité des voies et d'installer des stops dans les deux sens de la rue de la Gaudinaiis. La vitesse sera diminuée au niveau du carrefour. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 1 000 €.

Le Conseil Municipal valide ces deux propositions

- **Village du SAUZAIS** : Suite aux aménagements il a été noté une réduction de la vitesse. Le radar pédagogique est actuellement en place afin de disposer d'un comparatif avant et après les travaux.
- **Vitesse de circulation devant l'école privée** : La pose de barrières ou de plots est envisagée
- Bas du Tertre : A la suite de demandes des randonneurs, la création de passage piétons est à l'étude.

● **Bâtiment**

- **Local commercial** : Un plafond coupe-feu va être posé. L'ensemble des travaux se situe dans la fourchette des 50 000 € prévue au budget. La commission voirie se réunie le 27 avril afin de caler les travaux.
- **Travaux d'extension des vestiaires sportifs** : L'installation de bancs était prévue dans le cadre du lot n° 1 VRD ; Un avenant en moins-value va être établi pour supprimer cette prestation. Ce choix compensera l'augmentation du coût du marché nouvellement attribué au titre du lot n° 8 (Faux plafonds).
Un carrelage brillant va être installé en remplacement du carrelage mat.
Un réagencement de la salle de convivialité a été validé en réunion de chantier.

● **Questions diverses**

- **Rue des Acacias** : Les riverains demandent que des travaux de taille soit effectués. L'entretien va être fait par les services techniques en attendant les travaux d'aménagement qui interviendront en septembre 2022.

● **Informations diverses**

- **Défibillateur** : Une mise aux normes doit intervenir avec notamment l'installation de défibrillateur supplémentaire (Espace Castella, Mairie, plateau sportif).
- **Cimetière** : Une demande de devis est en cours pour la pose d'un columbarium
- **PLU** : une requête en annulation a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Nantes

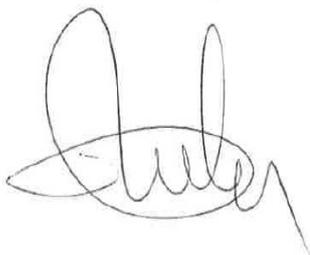
- **Dégât des eaux 6 place de l'Eglise** : Une assignation en référé a été déposée auprès du Tribunal Judiciaire de Nantes. La commune est assignée en sa qualité de propriétaire des réseaux d'eaux pluviales et de la connaissance qu'elle en a.
- **Réunion de la commission des affaires scolaires** et périscolaires le jeudi 5 mai 2022
- **Un rappel** va être fait au propriétaire d'une parcelle de terrain située à la Coquerie afin de lui rappeler ses obligations d'égouttage de ses arbustes et haies qui débordent sur la voie communale.

La séance est levée à 22h30

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 23 mai 2022

Le Maire

RABU Daniel



Le Secrétaire

BRUNET Xavier

